



1635, boul. de Maisonneuve Est, bureau 1A,
Montréal (Québec) H2L 2B6
Tél. : (514) 527-8895 Téléc. : (514) 527-1927
scfp687@bellnet.ca

Le vendredi 6 janvier 2012

Par courriel

Monsieur Christian Bougie
Directeur Ressources humaines
Groupe TVA inc.

Objet : Lapsus de Mélissa François sur les médias sociaux

Monsieur Bougie,

Suite à notre dernière correspondance, nous avons constaté que Groupe TVA a fait une intervention pour faire retirer un vidéo du site « *YouTube* ». Cependant, il semble que le travail n'ait pas été complété rapidement car il était toujours possible de trouver au moins une autre copie de ce « clip » sur le site le 3 janvier en avant-midi.

Nous avons également appris que la direction de l'information de Groupe TVA a annoncé à Mme François que celle-ci n'apparaîtrait plus comme lectrice de nouvelles à LCN. En effet, lors d'une rencontre le 21 décembre, Mme Monia Monger rédactrice en chef TVA Nouvelles, aurait eu des propos très durs envers Mme François et lui aurait même affirmé que sa carrière à TVA était compromise et qu'elle n'apparaîtrait plus jamais en ondes. Il est important de noter que lors de cette rencontre, où il n'a jamais été indiqué à Mme François qu'elle serait de nature disciplinaire, Mme Monger n'a nullement tenté de comprendre ce qui s'était réellement passé et semble n'avoir fait aucune enquête.

Par la suite, Mme François fut effectivement retirée de sa fonction de lectrice et a même perdue des jours d'affectation qui étaient inscrits à l'horaire, ce qui peut être associé à une mesure disciplinaire compte tenu que Mme François n'avait jamais perdu de jours de travail auparavant.

L'information selon laquelle Mme François « perdait son poste à LCN » fut rapidement sortie sur le blogue de Richard Therrien, journaliste au quotidien *Le Soleil*. Il nous semble clair que la direction a laissé couler cette information alors qu'elle n'a jamais été signifiée formellement à Mme François ou au Syndicat.

.../2

Nous devons vous avouer que l'attitude de la direction de l'information dans un dossier semblable nous sidère. Non seulement, il semble que tout n'ait pas été fait pour « protéger » l'image de Mme François et de l'entreprise, mais en plus, on semble vouloir lui infliger l'entièreté du blâme concernant un tel événement. Aucune enquête digne de ce nom n'a été faite pour comprendre ce qui s'est réellement passé ce soir là et aucun « contrôle des dommages » ne fut mis en œuvre pour protéger et l'entreprise et Mme François, bien au contraire. Il nous semble qu'une entreprise responsable aurait agi d'une manière fort différente, soit de protéger la personne et l'image de l'entreprise, ainsi que de chercher en équipe des solutions pour éviter que de telles situations ne se reproduisent.

Il n'est pas nouveau que la direction de l'information prenne les félicitations lors des « bons coups » et ait le reproche facile envers les employés lorsque des erreurs surviennent, mais dans ce cas-ci nous considérons que cette attitude frôle l'indécence. Beaucoup de personnes se questionnent d'ailleurs sur l'égalité de traitement accordé aux différents journalistes en cas de problèmes similaires et une page d'appui à Mme François (*Facebook*) accueille beaucoup d'adeptes.

Nous vous recommandons donc d'agir avec énormément de précautions dans ce dossier et nous nous attendons à une attitude beaucoup plus appropriée envers Mme François dans les prochains jours. Nous croyons que la décision la plus éclairée dans les circonstances serait qu'un appui clair de la direction soit communiqué au personnel et aux différents médias envers Mme François et que celle-ci puisse reprendre son travail de lectrice dans les meilleurs délais afin de lui permettre de prouver l'excellent travail qu'elle peut accomplir, comme elle l'a toujours fait dans le passé.

En cas de réponse négative ou d'absence de réponse d'ici lundi 16h00, le Syndicat prendra tous les moyens nécessaires pour faire la lumière sur cette situation afin de protéger les droits de Mme François et de l'ensemble de nos membres travaillant au service de l'information.

Veuillez agréer, Monsieur Bougie, nos salutations distinguées.



Réjean Beaudet,
Président

RB/ml

C.C. Monsieur Michel Latulippe, conseiller syndical
Monsieur Pierre Dion, Président et chef de la direction